Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260127-DELIB2026012711-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 21 janvier 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, GORON Maxime, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme
Etaient absents excusés : FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi
Etait absente : LEDO Audrey

Secrétaire de séance : M. Rémi LEGRAND à qui il est adjoint un auxiliaire.

11. Validation du tableau des effectifs au 01.01.2026

Rapporteur : M. Christian Toczé, maire.

Vu le C.G.C.T. notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu la radiation des effectifs au 01.02.2025 de l'agent responsable des affaires juridiques suite à sa demande de mutation,
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 6 mars relatif à la suppression du poste de responsable des affaires juridiques,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste),
Considérant ces éléments, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2026					
Emploi	**Grade**	**Effectif budgétaire**	**Effectif pourvu**	**Dont Temps non complet**	**Calcul Equivalent temps plein (ETP)**
Directrice générale des services (D.G.S.)	Attaché principal	1	1		1
Directrice administrative, financière et des ressources humaines (D.A.F / DRH)	Attaché principal	1	1		1
Responsable du service à la population	Rédacteur principal de 2ème cl.	1	1		1
Assistante administrative et comptable	Adjoint administratif pal de 1ère cl.	1	1		1
Agent d'accueil et secrétariat	Adjoint administratif pal de 2ème cl.	1	1		1
Assistante ressources humaines	Adjoint administratif pal de 2ème cl.	1	1		1
Assistante service à la population	Adjoint administratif	1	1		1

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260127-DELIB2026012711-DE

Directeur des services techniques (DST)	Technicien principal de 2ème cl.	1	1		1
Chef d'équipe bâtiments -voirie	Agent de maîtrise	1	1		1
Chef d'équipe espace verts	Adjoint technique pal de 1ère cl.	1	1		1
Agent des espaces verts	Agent de maîtrise	1	1		1
Agent des espaces verts	Adjoint technique principal de 2ème cl.	1	1		1
Agent des espaces verts	Adjoint technique	3	3		3
Agent en charge de la maintenance des bâtiments	Adjoint technique	1	0		0
Gestionnaire Espace Ille et Donac, camping, marché	Adjoint technique pal de 2ème cl.	1	0		0
Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique	2	2		2
Responsable du restaurant scolaire - cuisinier	Adjoint technique pal de 2ème cl.	I	1	1	34.75/35 = 0.99
Second de cuisine	Adjoint technique pal de 2ème cl.	1	1	1	32/35 =0.91
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique pal de 1ère classe	2	2	1	90% = 0.9 22/35 =0.63
ATSEM	Adjoint technique pal de 1ère cl.	2	2		2
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique pal de 2ème cl.	2	1	2	30.5/35=0.87
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	1	1	1	28/35=0.8
TOTAL secteur technique		**21**	**18**	**6**	**17.1**
ATSEM	ATSEM principal de 1ère cl.	2	2		2
TOTAL secteur social		**2**	**2**		**2**
Responsable de la médiathèque	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème cl	1	1		80%=0.8
Assistante de communication	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1		1
Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine pal de 1ère cl.	1	1		80%=0.8
TOTAL secteur culturel		**3**	**3**		**2.6**
Responsable des services scolaires et périscolaires et vie associative	Animateur principal de 1ère cl.	1	0		0
TOTAL secteur animation		**1**	**0**		**0**
TOTAL GENERAL		**34**	**30**	**6**	**28.7**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs),

- **décide de supprimer** l'emploi de responsable des affaires juridiques à temps complet au 01.01.2026
- **modifie** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs au 01.01.2026

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Rémi LEGRAND